

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 JANVIER 2016**

**Convocation du : 14/01/2016**

*Présents :*

*Mmes Christine JEUNOT- Laurence WEBER*

*MM Stéphane BRISBARD- Hervé CAGNON- Pascal CHARDON –Jean-Louis CHOPARD-  
Bernard DEGOIS - Ghislain HOUSER - Laurent JEAMBRUN*

**Absent excusé : Christophe HUGUENIN**

---

### **1/Délibération 2016/01 : Approbation de la révision de la carte communale**

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 05 décembre 2015

CONSIDERANT que le projet de carte communale a été modifié, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur ;

▶ **Le conseil municipal approuve la révision de la carte communale, qui sera transmise au Préfet pour approbation.**

Pour plus de renseignements, l'extrait de délibération est affiché ci-après.

### **2/ Délibération 2016/02 : Ratios d'avancement de grade**

Chaque collectivité doit décider, après avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Doubs, du taux permettant de déterminer le nombre d'agents pouvant être promu à un grade.

▶ Le taux a été fixé à 100% pour les grades en catégorie C (Adjoint administratif) et en catégorie B (Rédacteur)

### **3/ Délibération 2016/03 : Maîtrise d'œuvre pour réaménagement du logement et de l'entrée de la mairie**

Concernant l'appartement de la mairie, vacant depuis le 31/12/2015, la commune décide des travaux avant sa mise en location :

- mise aux normes et réaménagement total de l'appartement

A ce programme seront ajoutés, les travaux de mise en accessibilité des toilettes de la mairie et le réaménagement de l'entrée principale.

Une étude de faisabilité a été demandée à l'agence HDL (Habitat et Développement Local Doubs et Territoire de Belfort) 30 rue du caporal Peugeot à BESANCON.

☐ Estimation de l'ensemble des travaux : 146 000,00 € HT

+ Honoraires de maîtrise d'œuvre : 18 500.00 € HT

▶ **Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec HDL**

## 4/ Questions diverses

### ✚ **Projet de travaux dans le bâtiment mairie**

Le conseil municipal accepte le lancement de la procédure du marché de travaux, en précisant de ne pas dépasser l'enveloppe proposée par HDL. (146 000 €HT), même si des modificatifs peuvent être apportés.

### ✚ **Fête des légumes 2015**

Suite à la demande en date du 7 décembre 2015, de Madame Géraldine BESSOT, présidente de l'Association fête des légumes, pour l'obtention d'une subvention communale :

✓le conseil municipal décide que la facture de boissons servies lors du repas offert aux bénévoles le 12 décembre 2015, soit réglée par la commune.

### ✚ **Caution sur logement mairie**

Après état des lieux dans le logement de la mairie , il est décidé de rembourser la caution aux locataires.

### ✚ **Parcelle AB 265 Sous la Velle**

Monsieur DEMANGEON et Monsieur VALLAT intéressés par l'achat d'un terrain d'aisance riverain de leurs propriétés doivent confirmer leur projet et faire une proposition à la commune.

### ✚ **Salle des fêtes**

Avant le remplacement du chauffe eau de la salle des fêtes, un essai sera effectué sur 6 mois avec maintien de la veilleuse allumée, ce qui pourrait peut-être remédier aux problèmes de mise en route du chauffe eau.

### ✚ **Prix de vente des terrains constructibles**

Le prix de cession des terrains constructibles tiendra compte de la plus value due au titre de l'article 150VA du Code Général des Impôts.

### ✚ **Loi NOTRÉ**

Une note ministérielle fixe les nouvelles modalités de fixation des indemnités de fonction des élus en imposant le taux maximal d'indemnités pour les communes de moins de 1000 habitants.

Le maire expose cette situation illogique dans nos petites collectivités car d'un côté les dotations de l'état diminuent et de l'autre, la loi décide l'automaticité du taux maximum pour les indemnités des élus.